



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
Secrétariat Général

**Service central des enquêtes
et études statistiques**

Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

Complexe agricole d'Auzeville
BP 32688
31326 Castanet-Tolosan Cédex

Dossier suivi par : Josette Lilas et Daniel Desaulty

Mél : sdsiaa.scees.sg@agriculture.gouv.fr

Tél. : 05 61 28 94 66
Fax : 05 61 28 94 56

Réf. : LE-40-07-195-Charte de qualité enquête branche

Toulouse, le 25 mai 2007

**Cinquième rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la charte de qualité
des enquêtes de branche dans les industries agricoles et alimentaires**

Ce cinquième rapport annuel d'évaluation de la mise en œuvre de la charte de qualité des enquêtes de branche dans les industries agricoles et alimentaires permet, comme les précédents, de rendre compte des efforts accomplis par les organisations professionnelles, les offices interprofessionnels et le Scees afin de respecter au mieux les prescriptions de la charte de qualité. Les progrès accomplis les années précédentes dans le domaine du respect ou de la réduction des délais de mise à disposition de l'information ont été consolidés et ont permis la diffusion de l'indice de la production industrielle à l'échéance des 40 jours en 2006, conformément à la réglementation européenne dans ce domaine. Ils ont également permis de tenir l'engagement pris de transmettre un fichier Prodcom provisoire à Eurostat pour la fin juin 2006, l'ensemble des résultats d'enquête étant disponibles au 15 juin 2006 (résultats portant sur l'année 2005).

Malgré une mise en œuvre des enquêtes globalement conforme aux recommandations de la charte, des améliorations doivent être apportées dans certains domaines comme la présence du numéro Siren dans les fichiers de gestion. Pour les organisations professionnelles, il est actuellement présent en totalité dans les fichiers de lancement et dans les deux tiers des fichiers de gestion. Le taux de réponse est également perfectible pour certaines enquêtes. Cet élément est en effet le principal facteur explicatif des scores inférieurs à 70 %, ces scores étant des indicateurs synthétiques sur la qualité, calculés enquête par enquête et compris entre 0 et 1. Le dixième paragraphe de ce rapport ainsi que l'annexe 2 lui sont consacrés.

A noter que les indicateurs présentés dans ce rapport concernent le travail de gestion d'enquête réalisé en 2006 : ils portent donc sur l'année de constat 2005 pour les enquêtes annuelles, semestrielles et trimestrielles et sur 2006 pour les enquêtes mensuelles.

Table des matières

1. Un service enquêteur, de nombreux intervenants.....	2
2. Suivi de la charte de qualité	3
3. Des enquêtes et des moyens de traitement très variables	4
4. Les questionnaires	4
5. Les unités enquêtées	5
6. La collecte des données.....	6
7. Le contrôle des données	7
8. Le traitement des non-réponses.....	8
9. Le respect des délais	9
10. Un indicateur synthétique sur la qualité	10
Annexe 1	12
Annexe 2	13
Glossaire	14

1. Un service enquêteur, de nombreux intervenants

Afin de suivre la production sur le champ des industries agricoles et alimentaires, le service central des enquêtes et études statistiques (Scees) gère 152 enquêtes de branche mises en œuvre directement ou par délégation auprès de 22 organisations professionnelles agréées (OPA) ou regroupements d'OPA (Adepale, Fedalim) et de deux offices interprofessionnels (ONIGC et Office de l'élevage).

119 de ces enquêtes sont organisées par les OPA, l'ONIGC et l'Office de l'élevage sous la coordination technique du Scees. Deux OPA, l'Alliance 7 et Adepale, regroupent 77 de ces 119 enquêtes.

Les 33 enquêtes directes sont assurées par le Scees, avec l'appui, le cas échéant, des services des directions régionales de l'agriculture et de la forêt.

Pour près des trois quarts, ces 152 enquêtes ont une périodicité annuelle.

Le nombre d'enquêtes suivies par le Scees est passé de 151 dans le précédent bilan à 152 suite à :

- Nouvelle enquête réalisée par Adepale sur les stocks d'épinards surgelés

Le nombre d'OPA ou regroupement d'OPA est le même que dans le précédent bilan .

Ces enquêtes, déléguées ou directement mises en œuvre par le Scees, couvrent les activités de l'industrie agroalimentaire (secteur 15 de la NAF, hors 151F, 158B à 158D) et celles des pépinières forestières, des exploitations forestières et des scieries (011D, 020B, 201A, 201B, 203Z).

Tableau 1 : Les enquêtes de branche

Enquêtes directes	Mensuelle	9
	Trimestrielle	1
	Annuelle	23
	Total	33
OPA, Offices	Mensuelle	22
	Trimestrielle	8
	Semestrielle	3
	Annuelle	86
	Total	119
Ensemble	Mensuelle	31
	Trimestrielle	9
	Semestrielle	3
	Annuelle	109
Total général		152

2. Suivi de la charte de qualité

Dans les IAA, toutes les OPA ont signé la charte de qualité, y compris la Confédération nationale du café, agréée en septembre 2005 et la Fédération française des spiritueux, structure résultant de la fusion de deux OPA et agréée en juillet 2006. Le Scees a par ailleurs signé avec l' ONIGC une convention déclinant les engagements de la charte pour le cas particulier de cet organisme public qui met en œuvre par délégation une enquête annuelle sur la production industrielle. L'Office de l'élevage, qui a repris les missions de l'Onilait, réalise également par délégation et selon un protocole voisin de celui décrit dans la charte de qualité une enquête mensuelle sur la collecte et la fabrication de produits laitiers qui alimente en particulier l'indice de la production industrielle. La situation est donc claire sur la formalisation des engagements des différents partenaires.

Une première évaluation de l'application de la charte de qualité des enquêtes de branche dans les industries agricoles et alimentaires avait été présentée au Comité du Label en avril 2003. Ce dernier avait confirmé le label d'intérêt général avec visa de l'ensemble des enquêtes de branche et assorti ses conclusions de recommandations destinées à améliorer la qualité de ces enquêtes. Afin de rendre compte de ce premier bilan, une réunion des OPA et des offices interprofessionnels avait été organisée en juillet 2003. Les recommandations du Comité du Label concernant l'envoi des listes des unités enquêtées, la systématisation de l'utilisation du numéro Siren, l'amélioration des méthodes de traitement des données et la poursuite de la réduction des délais ont pu y être exposées ainsi que le principe de calcul d'un indicateur synthétique de qualité.

Une deuxième évaluation de l'application de la charte de qualité a été remise à la formation industrie, IAA, énergie du CNIS du printemps 2004. Ce second rapport a été l'occasion de calculer à titre expérimental des scores par enquête qui sont des indicateurs synthétiques de qualité compris entre 0 et 1 calculés selon une méthodologie exposée à la formation industrie, IAA, énergie du printemps 2004. Ces principes de calcul sont rappelés en annexe 2. Ce second rapport a été diffusé à l'ensemble des organisations professionnelles agréées et offices interprofessionnels en juillet 2004. Par ailleurs, une nouvelle série de visites auprès des différentes OPA et offices a été engagée en 2005.

Une troisième et quatrième évaluations ont été remises à la formation industrie, IAA, énergie du CNIS du printemps 2005 et 2006. Ces rapports ont permis de constater les progrès accomplis par les organisations professionnelles agréées, les offices et le Scees particulièrement pour ce qui concerne deux aspects : la réduction des délais de mise à disposition des résultats pour le calcul de l'indice de la production industrielle et l'envoi d'un fichier Prodcom complet à Eurostat. Le troisième rapport a été présenté à l'occasion d'une réunion de l'ensemble des organisations professionnelles agréées et offices interprofessionnels en juin 2005. A cette occasion, les participants ont émis le souhait de voir se renouveler ce type de réunion, où pourraient être abordés d'autres sujets que le strict compte rendu de l'évaluation annuelle de la Charte de qualité. Le Scees a d'ailleurs renouvelé l'opération en mars 2006 et en avril 2007.

Le recueil des indicateurs quantitatifs continue de constituer une tâche difficile en raison notamment de la charge de travail générée pour les gestionnaires d'enquêtes. Des progrès ont cependant été réalisés dans ce domaine aussi : les indicateurs de qualité ont été recueillis auprès des organisations professionnelles en même temps que les résultats annuels en juin 2006 et chaque mois pour les enquêtes mensuelles. Ce travail a été rendu possible par la mise à disposition des organisations professionnelles de tableaux facilitant la saisie des indicateurs. Les principales informations, relatives au nombre d'unités répondantes, estimées ou non estimées, introduites ou exclues en cours de collecte, ont pu être rassemblées pour l'ensemble des enquêtes.

3. Des enquêtes et des moyens de traitement très variables

La plupart des enquêtes interrogent un nombre réduit d'entreprises : 87 enquêtes déléguées sur 119 et 12 enquêtes mises en œuvre par le Scees sur 33 concernent moins de trente unités. Seules 9 enquêtes déléguées et 14 enquêtes directes en regroupent plus d'une centaine. Les enquêtes auprès des exploitations forestières et scieries et l'enquête annuelle laitière, mises en œuvre par le Scees, dépassent les 1 000 questionnaires.

Les moyens affectés à la gestion des enquêtes sont modestes. Ils représentent parfois quelques journées par mois et le plus souvent moins d'un équivalent temps plein même en cas de gestion multiple. Trois OPA et l' ONIGC mobilisent une personne à temps plein. Seul l'Office de l'élevage consacre plus d'un équivalent temps plein au suivi des enquêtes de branche mais le lait étant un secteur très réglementé, la majeure partie des questions posées sont destinées à répondre à la Directive laitière de 1996 ou aux besoins d'information économique de l'office, en charge de la gestion des marchés et de la répartition des crédits communautaires. Les effectifs n'ont augmenté pour aucune organisation, la tendance étant plutôt inverse.

Tableau 2 : répartition des enquêtes selon le nombre d'unités interrogées

		<30	30≤x<100	≥100	Ensemble
Enquêtes directes	Mensuelle	5	2	2	9
	Trimestrielle	-	1	-	1
	Annuelle	7	4	12	23
	Total	12	7	14	33
OPA, Offices	Mensuelle	16	4	2	22
	Trimestrielle	6	2	-	8
	Semestrielle	2	1	-	3
	Annuelle	63	16	7	86
	Total	87	23	9	119
Ensemble	Mensuelle	21	7	4	31
	Trimestrielle	6	3	-	9
	Semestrielle	2	1	-	3
	Annuelle	70	20	19	109
Total général		99	30	23	152

4. Les questionnaires

Les projets de questionnaires sont centralisés annuellement par le Scees pour examen de l'ensemble des enquêtes, directes et déléguées, puis soumis à l'Insee pour notification du visa de la nouvelle campagne d'enquêtes. Cette opération annuelle est menée selon un calendrier assez avancé dans l'année précédant le lancement afin de permettre notamment aux organisations professionnelles la prise en compte des éventuelles corrections réglementaires demandées par le Scees et l'Insee pour le lancement de l'enquête. En 2006, les premières opérations ont ainsi été lancées au mois de juillet.

Les modifications importantes de questionnaires sont précédées de tests ou de la consultation de groupes de travail pour un peu plus de la moitié des OPA et offices. Certaines réponses négatives peuvent cependant être nuancées par le caractère marginal voire l'absence de modifications réalisées au cours des dernières campagnes. Pour les enquêtes directes, les changements significatifs s'accompagnent systématiquement de consultations et de tests, éventuellement téléphoniques.

5. Les unités enquêtées

Les unités enquêtées sont majoritairement des entreprises. C'est le cas pour deux tiers des enquêtes directes et des enquêtes déléguées.

Tableau 3 : type d'unités enquêtées

		Entreprises	Mixte	Etablissements	Ensemble
Enquêtes directes	Mensuelle	1	2	3	9
	Trimestrielle	-	1	1	1
	Annuelle	20	2	2	23
	Total	21	5	6	33
OPA, Offices	Mensuelle	14	1	7	22
	Trimestrielle	8	-	-	8
	Semestrielle	1	-	2	3
	Annuelle	51	3	32	86
	Total	74	4	41	119
Ensemble	Mensuelle	15	3	14	32
	Trimestrielle	8	1	-	9
	Semestrielle	1	-	2	3
	Annuelle	71	5	32	108
Total général		95	9	48	152

L'ensemble des organisations professionnelles et les deux offices transmettent au Scees les listes d'unités enquêtées pour vérification et complétion, l'identification de chaque unité se faisant sur la base du numéro Siren, introduit parfois à l'initiative du Scees. Ce numéro est présent dans le fichier de gestion de deux tiers des organisations professionnelles concernant 59 enquêtes sur 119.

La sélection des unités enquêtées est fondée sur l'appartenance à la branche au titre de son activité économique principale ou secondaire ainsi parfois que sur un critère de taille. Pour les enquêtes directes, ce seuil se situe en règle générale à 20 salariés ou 5 millions d'euros pour les enquêtes annuelles mais il peut être inférieur. Pour les enquêtes alimentant l'indice de la production industrielle, le seuil de représentativité de 70 % de la valeur totale France entière est recherché.

Pour 19 OPA et l' ONIGC (deux tiers des enquêtes déléguées pour un peu moins de la moitié des unités) aucune règle précise de taille n'est indiquée pour sélectionner les unités interrogées, la tendance étant la recherche d'exhaustivité. En cas de seuils, ceux-ci font référence au nombre de salariés (10 ou 20 et plus), ou à un niveau de production en volume. L'Alliance 7, le Snia, le Syncopac et l'Office de l'élevage procèdent à un échantillonnage dans le cadre de leurs enquêtes infra-annuelles.

6. La collecte des données

Les modalités d'envoi des questionnaires sont globalement conformes aux recommandations de la charte de qualité tant pour les enquêtes directes que déléguées. Les enquêtes annuelles sont envoyées dans leur grande majorité au cours du mois de janvier ainsi que le préconise la charte. 100% des enquêtes mensuelles sont envoyées avant la fin du mois. Pour les enquêtes trimestrielles et semestrielles, l'envoi se fait plutôt en début de période suivante.

Tableau 4.1 (enquêtes annuelles ou campagnes) : dates d'envoi des enquêtes

	janvier (ou fin campagne préc.)	février (ou déb. campagne suiv.)	mars	Total
Enquêtes directes	20	3	0	23
OPA, Offices	85	1	0	86
Ensemble	105	4	0	109

Tableau 4.2 (enquêtes trimestrielles ou semestrielles) : dates d'envoi des enquêtes

	< fin trim. (< fin semest.)	< 15 (t+1) (<30 (s+1))	>15 (t+1) (>30(s+1))	Total
Enquêtes directes	1	-	-	1
OPA, Offices	1	10	-	11
Ensemble	2	10	-	12

Tableau 4.3 (enquêtes mensuelles) : dates d'envoi des enquêtes

	< fin mois	< 8 (m+1)	>8 (m+1)	Total
Enquêtes directes	9	-	-	9
OPA, Offices	22	-	-	22
Ensemble	31	-	-	31

Les questionnaires sont transmis de façon personnalisée à un correspondant à de rares exceptions près et des relances systématiques sont organisées à part pour une enquête. Le calendrier de ces relances, non détaillé dans la charte de qualité, gagnerait toutefois à être resserré dans certains cas. Ainsi 4 enquêtes mensuelles déléguées sur 22 sont relancées au delà du 20^{ième} jour du mois (m+1), 36 enquêtes annuelles déléguées sur 86 sont relancées plus d'un mois après l'envoi des questionnaires. Les relances spécifiques selon la taille des unités, courantes pour les enquêtes directes, concernent peu d'enquêtes déléguées. L'intervention du Scees à la demande des organisations professionnelles auprès des entreprises non répondantes chroniques a permis de lever la plupart des refus.

7. Le contrôle des données

Les enquêtes collectées par le Scees donnent toutes lieu à saisie sur support informatique. La mise en place en 2003 et 2004 (hors enquêtes réalisées avec l'appui des services statistiques des directions régionales de l'agriculture et de la forêt) d'une application de traitement et de restitution des données individuelles et agrégées permet de compléter les contrôles réalisés lors de la saisie par des confrontations intersources entre enquêtes de branche et Enquête Annuelle d'Entreprise (EAE) ainsi qu'entre enquêtes de périodicités différentes. Ces contrôles entre enquêtes de branche et EAE sont encore limités aux enquêtes directes mais devraient être élargis progressivement aux données individuelles issues des enquêtes déléguées.

En cas de redressement des données individuelles, les valeurs brutes ne sont pas conservées sur support informatique, seule la nature de la donnée est connue, collectée ou redressée, manuellement ou automatiquement.

Les informations collectées par les organisations professionnelles sont saisies sur support informatique sauf pour une organisation professionnelle (Csrcsf) pour une enquête comportant deux rubriques et cinq questionnaires. 92 enquêtes sur 119 donnent lieu à des contrôles informatisés sur données individuelles. Parmi les 27 enquêtes non soumises à contrôles informatisés, 19 concernent moins de 30 questionnaires (dont 7 moins de 10 questionnaires) et les 8 autres font l'objet de contrôles spécifiques manuels selon la taille des unités. Ces résultats sont perfectibles. Un examen au cas par cas permettra de déterminer les conditions d'amélioration et d'extension de ces contrôles.

Les confrontations entre enquêtes de périodicités différentes ou avec des sources externes sont en règle générale réalisées par des organisations professionnelles gérant moins de cent unités. Ces contrôles sont peu nombreux. Ils concernent au total 18 enquêtes, sur les 52 cas où cela est possible (existence d'une enquête mensuelle et d'une enquête annuelle). En cas de corrections de données individuelles, les valeurs brutes ne sont conservées sur support informatique que pour deux OPA (l'Alliance 7 et Syncopac) pour 36 enquêtes.

Tableau 5 : existence de contrôles informatiques

	oui	non	total
Enquêtes directes	32	1	33
OPA, Offices	92	27	119
Ensemble	124	28	152

8. Le traitement des non-réponses

L'analyse des taux de réponse permet d'observer que 32 **enquêtes directes** sur 33 (comme l'année précédente) ont un taux de réponse supérieur à 85 %. Ce taux est inférieur à 70 % pour une seule enquête (à 67 %) concernant 6 unités.

L'estimation des données manquantes est réalisée de façon adaptée pour chaque enquête (consolidation de réponses infra-annuelles, utilisation d'une valeur moyenne...). La seule documentation décrivant l'ensemble des contrôles et redressements réalisés est celle associée à la définition informatique des enquêtes.

Pour les **enquêtes déléguées** aux organisations professionnelles et aux offices, le taux de réponse dépasse 85 % pour 83 enquêtes sur 119. Mais il est inférieur à 70 % pour 28 enquêtes (contre 25 l'année précédente).

Parmi ces 28 enquêtes, 21 sont mises en œuvre par l'Alliance 7 (contre 22 sur 25 l'année précédente). Il convient cependant de nuancer ces résultats rapportant le nombre de réponses au nombre d'enquêtés par le même quotient en valeur ou en quantité. Cette information, disponible pour l'Alliance 7, montre qu'il ne reste plus que 10 enquêtes présentant un taux de réponse, en valeur ou en quantité, inférieur à 70%. Ces enquêtes sont principalement des enquêtes annuelles complémentaires aux enquêtes mensuelles sur le champ des plus petites. Il demeure que la situation s'est légèrement dégradée pour ce qui concerne le taux de réponse des enquêtes menées par l'Alliance 7 et que des pistes d'amélioration vont être recherchées dans ce domaine, avec l'aide du Sces à la demande de l'Alliance 7

Tableau 6 : taux de réponse

	<70%	70%≤x<85%	≥85%	Total
Enquêtes directes	1	0	32	33
OPA, Offices	28	8	83	119
Ensemble	29	8	115	152

L'estimation des non-réponses est réalisée par toutes les OPA sans que l'on dispose des modalités de mise en œuvre, l'existence d'un document associé étant rare (Fict, Snia, Onic et Onilait).

Tableau 7 : existence de procédure d'estimation des non-réponses (totales ou partielles)

	oui	Non	Total
Enquêtes directes	33	-	33
OPA, Offices	118	-	118
Ensemble	151	-	151

9. Le respect des délais

Le respect des délais est un élément très important de la qualité des enquêtes, en lien avec les obligations fixées par la réglementation européenne (Prodcom, Indicateurs conjoncturels, Directive laitière) appelée à se renforcer dans les années à venir. Il a fait l'objet d'un effort important ces dernières années, d'abord en raison de la révision du règlement sur les indicateurs conjoncturels visant une réduction des délais de diffusion de l'indice de la production industrielle (IPI) à 40 jours à compter de l'année 2005, ensuite en raison de la recherche du strict respect de transmission fin juin à Eurostat des résultats provisoires concernant les enquêtes Prodcom.

Les indicateurs tabulés concernant les dates prévisionnelles de transmission des données sont dans leur majorité conformes aux recommandations de la charte de qualité. Les 3 cas concernent des enquêtes très particulières, le non respect de la date prévisionnelle n'ayant aucun impact sur la transmission des données à Eurostat.

Les dates effectives de transmission confortent globalement cette première analyse. Ainsi les efforts accomplis en ce qui concerne la mise à disposition des statistiques nécessaires à l'élaboration de l'indice de la production industrielle pour aboutir à une diffusion à 40 jours de l'IPI a été atteint chaque mois en 2006.

Pour les enquêtes annuelles, la totalité des enquêtes, déléguées et directes, portant sur l'année 2005 ont été disponibles au 15 juin 2006 ce qui a permis la transmission de résultats provisoires à Eurostat fin juin 2006.

Tableau 8 : respect des délais de la charte pour la transmission des résultats provisoires

		oui	non	Total
Enquêtes directes	Mensuelle	9	-	9
	Trimestrielle	1	-	1
	Annuelle	20	3	23
	Total	30	-	33
OPA, Offices	Mensuelle	22	-	22
	Trimestrielle	8	-	8
	Semestrielle	3	-	3
	Annuelle	86	-	86
	Total	119	-	119
Ensemble	Mensuelle	31	-	31
	Trimestrielle	9	-	9
	Semestrielle	3	-	3
	Annuelle	106	3	109
Total général		149	3	152

Tableau 9 : respect des délais de la charte pour la transmission des résultats définitifs

		oui	non	Total
Enquêtes directes	Mensuelle	9	-	9
	Trimestrielle	1	-	1
	Annuelle	20	3	23
	Total	30	3	33
OPA, Offices	Mensuelle	22	-	22
	Trimestrielle	8	-	8
	Semestrielle	3	-	3
	Annuelle	86	-	86
	Total	119	-	119
Ensemble	Mensuelle	30	-	31
	Trimestrielle	9	-	9
	Semestrielle	3	-	3
	Annuelle	106	3	109
Total général		149	3	152

10. Un indicateur synthétique sur la qualité

Un indicateur synthétique sur la qualité par enquête a été calculé pour l'ensemble des enquêtes directes ou déléguées sur la base de la fiche technique remise lors de la formation industrie, IAA, énergie du Cnis du 6 juin 2003. Ce calcul est réalisé depuis la remise du deuxième rapport et il a été diffusé à cette même formation ainsi qu'à l'ensemble des organisations professionnelles. Il s'agit de résumer la qualité de chacune des enquêtes sur la base d'une somme pondérée de onze des indicateurs collectés dans le cadre du suivi de la charte. Cette somme est ensuite normée afin d'obtenir un indicateur (score) compris entre 0 et 1, la valeur 1 correspondant à une qualité maximale. Le principe détaillé de ce calcul est rappelé en annexe 2.

Le principe général de constitution d'un score a été présenté lors de la réunion des organisations professionnelles et des offices organisée par le Scees pour la restitution du bilan du premier rapport d'évaluation de la charte en juillet 2003.

En ce qui concerne **les enquêtes directes**, 30 sur 33 ont un score supérieur à 0,7 (la totalité l'année précédente).

Pour **les enquêtes déléguées** auprès des organisations professionnelles et des offices, 101 sur 119 ont un score supérieur à 0,7. L'année précédente ce ratio était de 104 enquêtes sur 117.

Parmi les 18 enquêtes présentant un score inférieur à 0,7, 13 d'entre elles sont mises en œuvre par l'Alliance 7. Ce résultat s'explique par des taux de réponse inférieurs à 70 %. En tenant compte du taux de réponse en valeur ou en quantité il en reste 8 avec un indicateur de qualité inférieur à 0,7. La situation s'est légèrement dégradée par rapport à l'année précédente.

Les trois enquêtes restantes présentant un score inférieur à 0,7 concernent 2 organisations professionnelles, Adepale (1 enquête) et CSMIGA (chambre syndicale de la margarinerie) ainsi que l'ONIGC, office interprofessionnel. Les scores pour ces enquêtes varient de 0,59 (Onic) à 0,69. Ils s'expliquent notamment par un taux de réponse inférieur à 70 % pour l'enquête d'Adepale et celle de l'ONIGC, cette dernière étant pénalisée par des retards dans le calendrier d'envois et de relances.

Tableau 10 : Distribution de l'indicateur synthétique de qualité

		<0,5	[0,5 ; 0,7[>=0,7	Total
Enquêtes directes	Mensuelle	-	-	9	9
	Trimestrielle	-	-	1	1
	Annuelle	-	3	20	23
	Total	-	3	30	33
OPA, Offices	Mensuelle	-	1	21	22
	Trimestrielle	-	4	4	8
	Semestrielle	-	-	3	3
	Annuelle	-	13	73	86
	Total	-	18	101	119
Ensemble	Mensuelle	-	1	30	31
	Trimestrielle	-	4	5	9
	Semestrielle	-	-	3	3
	Annuelle	-	16	93	108
Total général		-	21	131	152

Tableau 11 : Distribution détaillée de l'indicateur synthétique de qualité

		<0,5	[0,5 ; 0,6[[0,6 ; 0,7[[0,7 ; 0,8[[0,8 ; 0,9[[0,9 ; 1]	Total
Enquêtes directes	Mensuelle	-	-	-	-	1	8	9
	Trimestrielle	-	-	-	-	-	1	1
	Annuelle	-	-	3	1	1	18	23
	Total	-	-	3	1	2	27	33
OPA, Offices	Mensuelle	-	-	1	3	8	10	22
	Trimestrielle	-	-	4	1	2	1	8
	Semestrielle	-	-	-	-	2	1	3
	Annuelle	-	1	12	9	48	16	86
	Total	-	1	17	13	60	28	119
Ensemble	Mensuelle	-	-	1	3	5	18	30
	Trimestrielle	-	-	4	1	2	2	9
	Semestrielle	-	-	-	-	2	1	3
	Annuelle	-	1	15	10	50	34	108
Total général		-	1	20	14	59	55	152

Tableau 12 : Evolution de l'indicateur de qualité entre 2005 et 2006

		Indicateur de qualité 2005	Indicateur de qualité 2006			
			<0,5	[0,5 ; 0,7[[0,7 ; 0,85[[0,85 ; 1]
Enquêtes directes	<0,5	-	-	-	-	-
	[0,5 ; 0,7[-	-	-	-	-
	[0,7 ; 0,85[-	3	2	-	5
	[0,85 ; 1]	-	-	-	28	28
	Total	-	3	2	28	33
OPA, Offices	<0,5	-	-	1	1	2
	[0,5 ; 0,7[-	12	1	-	13
	[0,7 ; 0,85[-	4	15	6	25
	[0,85 ; 1]	-	2	3	74	79
	Total	-	18	20	81	119
Ensemble	<0,5	-	-	1	1	2
	[0,5 ; 0,7[-	12	1	-	13
	[0,7 ; 0,85[-	7	17	6	30
	[0,85 ; 1]	-	2	3	102	107
Total général		-	21	22	109	152

Annexe 1

Les enquêtes de branche (directes et déléguées)			
	Nombre d'enquêtes		Nombre de questionnaires retenus
	Total	<i>dont <30 Questionnaires</i>	
OPA et Offices (Enq. déléguées)			
L'ALLIANCE 7	31	22	779
Office de l'élevage	3		735
ADEPALE	46	41	662
ONIGC	1		452
FICT	1		393
SNIA	3		331
Coop de France Nutrition animale	3	1	223
FEDALIM (1)	6	5	123
UNIJUS	4	1	120
FFS	1		110
SFIG	1		39
SNIC	1		37
ABF	2	2	36
SNFS	1		30
Coop de France déshydratation	1	1	28
SNC CAFÉ	1	1	26
Huileries de France	2	2	22
SIFPAF	2	2	22
USIPA	2	2	19
CNVA	1	1	14
CSMIGA	2	2	8
AMF	1	1	7
CSRCSF	1	1	5
SFS Réunion	2	2	4
Total OPA et Offices	119	87	4 225
SCEES (Enq. directes)	33	12	14 071
(1) FEDALIM regroupe 5 fédérations ou syndicats signataires de la charte			

Annexe 2

Modalités de calcul du score

Indicateurs retenus	Modalités	Pondération
I1 : utilisation du n° Siren	Oui=1, Non=0	1
I2 : saisie sur support informatique des données	Oui=1, Non=0	1
I3 : dates d'envoi des questionnaires	Annuelles : janvier=2, février=1, mars et plus =0 Trimestrielles : avant fin T=2, avant 15 M+1=1, après 15 M+1=0 Semestrielles : avant fin S=2, avant 30 M+1=1, après 30 M+1=0 Mensuelle : avant fin M=2, avant 8M+1=1, après 8M+1=0	1
I4 : dates d'envoi des relances	Annuelles : < 31j.=2, <61j.=1, 0 Trimestrielles : < 31j.=2, 0 sinon Semestrielles : < 31j.=2, <61j.=1, 0 Mensuelle : <21j.=2, <31j.=1, 0 sinon	1,5
I5 : existence de contrôles informatisés des données	Oui=1, Non=0	2
I6 : existence de contrôles croisés (différentes périodicités)	Oui=1, Non=0	1
I7 : conservation des données brutes originales	Oui=1, Non=0	1
I8 : existence d'estimations pour les non-répondants	Oui=1, Non=0	2
I9 : taux de réponse	<0,5=0, <0,7=1, <0,85=2, sinon=4	2
I10 : date prévisionnelle de transmission des résultats provisoires	Délais prévisionnels de transmission des résultats provisoires Si conformes à la charte=2, sinon=1 si transmis, sinon=0	1,5
I11 : date prévisionnelle de transmission des résultats définitifs	Délais prévisionnels de transmission des résultats définitifs Si conformes à la charte=2, sinon=1 si transmis, sinon=0	2

La somme des pondérations est donc de 16, le score maximal étant de 28.

Pour chaque enquête un score effectif est calculé par somme des produits (modalité*pondération) et rapporté au score maximal compte-tenu des indicateurs renseignés, le score normé entre 0 et 1 est obtenu par quotient de ces deux valeurs.

Glossaire

ABF	Association des brasseurs de France
Adepale	Association des entreprises de produits alimentaires élaborés Adepale est une association plurisyndicale regroupant : Adisur, Fiac, PFD, Synafap et Syndepal <ul style="list-style-type: none"> - Adisur : Association pour le développement des industries du surimi - Fiac : Fédération française des industries des aliments conservés - PFD : Syndicat national des fabricants de produits à base de fruits, sucres et dérivés - Synafap : Syndicat national des fabricants de plats préparés frais - Syndepal : Syndicat national des déshydrateurs de produits alimentaires
L'Alliance 7	Union intersyndicale de : <ul style="list-style-type: none"> - Syndicat national des fabricants industriels de biscotterie - Syndicat national de la biscuiterie française - Syndicat français des céréales prêtes à consommer ou à préparer - Chambre syndicale nationale des chocolatiers - Chambre syndicale nationale des fabricants de confiserie - Syndicat français des aliments de l'enfance et de la diététique - Syndicat national des industries alimentaires diverses : entremets, desserts, petits déjeuners, graines salées, tapioca
AMF	Association des malteurs de France
BSA	Bureau des statistiques animales (Scees)
BSPI	Bureau des statistiques de production industrielle (Scees)
BSVF	Bureau des statistiques végétales et forestières (Scees)
CNC	Confédération nationale du café
CNVA	Conseil national des vins aromatisés
CSMIGA	Chambre syndicale de la margarinerie et des industries des corps gras alimentaires
CSRCSF	Chambre syndicale des raffineurs et conditionneurs de sucre de France
Fedalim	Regroupement de : FNTPT, Stepi, FICF, SNFV, SNFBP <ul style="list-style-type: none"> - FNTPT : Fédération nationale des transformateurs de pommes de terre - Stepi : Syndicat du thé et des plantes à infusion - FICF : Fédération des industries condimentaires de France - SNFV : Syndicat national des fabricants de vinaigre - SNFBP: Syndicat national des fabricants de bouillons et potages
Huileries de France	Fédération nationale des huileries métropolitaines et des industries dérivées
FFS	Fédération française des spiritueux
Fict	Fédération française des industriels charcutiers
ONIGC	Office national interprofessionnel des grandes cultures
Office de l'élevage	Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (regroupé avec l'Ofival en 2006 pour former l'Office de l'élevage)
OPA	Organisation professionnelle agréée
SFIG	Syndicat des fabricants industriels de glaces, sorbets et crèmes
SFS Réunion	Syndicat des fabricants de sucre de l'île de La Réunion
Sifpaf	Syndicat des industriels fabricants de pâtes alimentaires de France
Coop de France déshydratation	Ex SNDF : Syndicat national des déshydrateurs de France
SNFS	Syndicat national des fabricants de sirops
Snia	Syndicat national des industriels de la nutrition animale
SNTC	Syndicat national des transformateurs cidricoles
Coop de France nutrition animale	Ex SYNCOPAC : Fédération nationale des coopératives de production et d'alimentation animale
Unijus	Union nationale interprofessionnelle des jus de fruits
Usipa	Union des syndicats des industries des produits amylacés et de leurs dérivés